

Par certains, j'ai été traité d'assassin de mon épouse, couvert de boue, sur base d'affirmations partielles, de fuites orientées et de conclusions hâtives, sans autre forme de procès, sans la moindre preuve, au mépris de la présomption d'innocence, pourtant attachée à tout citoyen, qu'il soit épicier ou député.

Parce que cela est très peu su, je voudrais épingler deux réalités lourdes de conséquences dans la perception qu'a pu se faire du drame une large partie de l'opinion.

1. **AVANT MEME** que mes avocats et moi-même n'ayons accès au **DOSSIER** - et donc ne puissions nous défendre sur des faits -, des éléments, partiels et partiels, ont été livrés au grand public. Soigneusement et au compte-goutte. Sans possibilité pour la défense de les contredire, faute de disposer d'un dossier d'accusation digne de son nom.

2. **DEVANT LES PARLEMENTS**, tandis que mes avocats étaient contraints de plaider sur la **FORME** de la situation (immunité, « flagrant délit »), le ministère public a avancé des éléments de **FOND** et uniquement à charge pour justifier ma détention préventive.

Des commissaires-députés ont évoqué des accusations « accablantes » : comment aurait-il pu en être autrement puisque seule l'accusation a présenté sa version des faits, alors que mes avocats plaidaient sur les aspects constitutionnels pour lesquels ils avaient demandé à être entendus par les deux commissions parlementaires concernées ?

Aujourd'hui, en ces quelques mots, je veux affirmer, à vous toutes et à vous tous, avec les quelques dernières forces que j'ai rassemblées qu'en aucune manière je ne suis l'auteur de ce drame épouvantable.

Je suis un homme profondément non violent et droit, viscéralement attaché au respect de l'intégrité d'autrui, à fortiori de ma propre épouse. Mes proches savent à quel point elle comptait pour moi malgré ses difficultés existentielles. L'idée de ne plus voir Véronique, de ne plus pouvoir la toucher, l'aimer, m'est tout simplement insupportable et m'invite chaque jour à la rejoindre.

A celles et ceux qui m'accusent, qui prennent pour acquis qu'il y a eu violence physique de ma part dans cette chambre d'hôtel, je répons ceci : jamais je n'ai porté de coups à ma femme. J'ai ma conscience avec moi et je suis en paix intérieure. Pourquoi cette certitude chez ceux qui m'accablent : légèreté, aversion spontanée à mon égard ou à celle du courant politique que je représente, délit de sale gueule, absence de sens critique, paresse intellectuelle, réjouissance malsaine, ... ? Combien d'accusés n'ont-ils pas été déclarés innocents au final ? Pourquoi ne pas m'accorder ce qui n'est pas un privilège ?

A propos de ceux qui doutent et malgré les maux qui me rongent - de la perte conjugquée de la femme que j'aimais à l'accusation de l'avoir tuée de mes mains -, je me répète que leur sincérité ne peut être mise en cause, qu'elle est humainement et intellectuellement logique. Les faits tels qu'ils ont été présentés dès les premières heures le furent uniquement à charge, ne fût-ce que pour justifier le « flagrant délit ».

Encore à ceux qui doutent - et qui ont donc bien le droit de douter -, je demande un peu de patience et leur assure que l'enquête démontrera que je suis non pas coupable mais bien victime supplémentaire de ce drame, tragique pour notre couple et nos enfants, bouleversant pour nos familles et pour nos amis. Que j'embrasse ici tendrement.

A ceux qui me savent innocent, qui me connaissent depuis longtemps et me savent incapable de me laisser aller à un tel geste meurtrier - même dans un moment que l'on dit à juste titre de folie -, je leur exprime mon amour et ma reconnaissance profonde, qui m'aident à ne pas perdre la raison.

Pour bien des raisons, entrer dans les détails de cette affaire n'est pas l'objet de ce qui se veut ici un cri d'innocence. Je laisse à mes avocats et à ceux qui le pourront le soin de les développer.

Une dernière chose : dans notre système judiciaire, une personne en détention provisoire n'a pas la possibilité de faire valoir directement, personnellement, son point de vue à l'opinion publique. Inversement, elle peut être livrée à la vindicte populaire. Au moins, ne fût-ce que par écrit, a-t-elle le droit de crier son innocence. C'est peu de choses mais ce droit, je le prends.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Wespael', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard WESPHAEL